PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 18 août 2025 à laquelle sont présents madame la conseillère Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Tom Redmond, Serge Thomassin, Jean Perron, Renaud Fortier, Olivier Duval et Jean-Pierre Fortier.

Formant quorum du conseil sous la présidence de madame la mairesse suppléante Manon Bougie.

Sont aussi présentes Me Magalie Plourde, directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques et Me Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE.

CONSULTATION PUBLIQUE :

RÈGLEMENT NUMÉRO 953-2025

Au cours de cette assemblée, la présidente d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 953-2025 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin de créer une affectation « Commerce et service récréotouristique » dans la 93e Rue**. Elle a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

RÈGLEMENT NUMÉRO 954-2025

Au cours de cette assemblée, la présidente d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 954-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de créer une zone commerciale de type récréotouristique dans la 93e Rue**. Elle a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 33.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION NO 25-14728

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par l'assistante-greffière;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par l'assistante-greffière en ajoutant les points suivants :

6.27 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale / volet Soutien.

6.28 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale / volet redressement – Sécurisation.

6.29 Fin de contrat.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N^{O} 25-14729

Séance ordinaire du 14 juillet 2025

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2025 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2025 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION :

Je, Esther Fortin, conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 953-2025 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin de créer une affectation « Commerce et service récréotouristique » dans la 93^{e} Rue**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT :

RÉSOLUTION N^{O} 25-14730

Adoption du Règlement numéro 950-2025

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 14 juillet 2025;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 950-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'agrandir la zone commerciale du boulevard Lacroix dans le secteur de la 158^{e} Rue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 950-2025** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N^{O} 25-14731

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par M. Steven Veilleux, chef de Division – Comptabilité et assistant-trésorier du Services des finances en date du 7 août 2025, dans lequel il recommande le paiement des comptes au montant de 4 796 838,53 $;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE le chef de Division – Comptabilité et assistant-trésorier du Services des finances, M. Steven Veilleux, soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 4 796 838,53 $ couvrant la période du 4 juillet 2025 au 7 août 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14732

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de service d'agents de sécurité pour le Service des loisirs et de la culture pour une période de 12 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 3 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
SÉCURITÉ 3S INC.	58 723,48 $

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **SÉCURITÉ 3S INC.** le contrat **pour la fourniture sur demande de service d'agents de sécurité pour le Service des loisirs et de la culture** pour une période de 12 mois débutant le 1er septembre 2025 pour un montant total de **58 723,48 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14733

Adjudication du contrat pour la location de deux refroidisseurs portatifs et pour l'installation et la désinstallation du tapis glacier pour une période de 5 ans

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu la soumission suivante :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
GLACE-CONCEPT-EXPERTISE INC.	791 171, 72$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission est conforme et recommande de l'accepter ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **GLACE-CONCEPT-EXPERTISE INC.** le contrat **pour la location de deux refroidisseurs portatifs et pour l'installation et la désinstallation du tapis glacier** pour une période de 5 ans pour un montant total corrigé de **774 672,81 $** (154 934,56 $ annuellement) incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement de chacune de ces années.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14734

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de polymère pour déshydratation des boues de l'usine d'épuration pour une période de 12 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 2 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
AQUASAN LTÉE	62 279,66 $

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **AQUASAN LTÉE** le contrat **pour la fourniture sur demande de polymère pour déshydratation des boues de l'usine d'épuration** pour une période de 12 mois débutant le 15 septembre 2025 pour un montant total corrigé de **53 863,49 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14735

Adjudication du contrat pour la fourniture et l'installation de quatre bornes de recharge électrique

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 4 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
RENAULD BOURQUE ÉLECTRIQUE INC.	89 080,33 $
ROUTHIER ÉLECTRICIEN INC.	103 190,06 $

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **RENAULD BOURQUE ÉLECTRIQUE INC. ;**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **RENAULD BOURQUE ÉLECTRIQUE INC.** le contrat **pour la fourniture et l'installation de quatre bornes de recharge électrique au garage municipal** pour un montant total corrigé de **90 977,42 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le fonds environnement (Règlement numéro 760-2019) et la subvention à recevoir d'Hydro-Québec, tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14736

Adjudication du contrat pour la fourniture et la livraison de quais flottants

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 3 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
MÉTAL LAROCHE/LES QUAIS DU PHARE	41 719,83 $
QUÉBEC QUAIS INC.	49 460,38 $
SOLUQUAI INC.	56 671,17 $

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **MÉTAL LAROCHE/LES QUAIS DU PHARE**;

ATTENDU : que la demande de soumission prévoyait que la quantité réelle achetée par la Ville pourrait varier à la hausse ou à la baisse afin de respecter les budgets prévus ;

ATTENDU : qu'il a été convenu de faire l'achat de 4 sections de quais additionnelles;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **MÉTAL LAROCHE/LES QUAIS DU PHARE** le contrat **pour la fourniture et la livraison de quais flottants** pour un montant total corrigé de **59 453,57 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le fonds réservé – Parcs, tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14737

Acceptation des critères d'évaluation pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs pour la réalisation des plans et devis des travaux pour les phases 1 et 2 au parc des Sept-Chutes

ATTENDU : que la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités à procéder par appel d'offres pour retenir certains services professionnels;

ATTENDU : que cet appel d'offres doit contenir des critères d'évaluation, ainsi qu'une pondération associée à chaque critère;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la Division de l'approvisionnement à faire une soumission publique pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs pour la réalisation des plans et devis des travaux pour les phases 1 et 2 au parc des Sept-Chutes présentant les critères d'évaluation suivants :

1.	Expérience de la firme :	10 points
2.	La compétence et disponibilité du chargé de projet :	30 points
3.	Réalisation de projets similaires :	30 points
4.	Échéancier de travail et compréhension du mandat :	20 points
5.	Équipe de travail proposée et équipe de relève :	10 points

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14738

Abonnement à M365 de Microsoft

ATTENDU : que la Ville utilise la suite Office 2019 ;

ATTENDU : que la firme Microsoft mettra fin au support dès le 14 octobre 2025 ;

ATTENDU : que les logiciels métiers des différents services de la Ville sont compatibles uniquement avec la suite Office de Microsoft ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil approuve l'abonnement aux logiciels M365 avec la firme Microsoft au montant de 46 048,87 $ incluant toutes les taxes applicables.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14739

Contrat de location d'exposition avec le Musée de la Gaspésie

ATTENDU : que la Ville désire présenter, dans ses locaux, du 27 novembre 2025 au 3 mai 2026, l'exposition « Madame Bolduc en tournée » produite par le Musée de la Gaspésie;

ATTENDU : que le Musée de la Gaspésie consent à ce que la Ville présente l'exposition;

ATTENDU : qu'il est nécessaire de conclure à cet effet, un contrat de location de cette exposition avec le Musée de la Gaspésie au montant de 28 157,38 $ incluant toutes les taxes applicables;

ATTENDU : que cette exposition est l'un des projets de l'entente culturelle 2024-2027 avec le Ministère de la Culture et des Communications;

ATTENDU : que l'entente culturelle prévoit une subvention du ministère d'un montant de 12 500 $ pour la tenue de cet évènement;

ATTENDU : la recommandation de M. Michel Mercier, directeur du Service des loisirs et de la culture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise M. Michel Mercier, directeur du Service des loisirs et de la culture à conclure un contrat de location avec le Musée de la Gaspésie pour l'exposition « Madame Bolduc en tournée » au montant de 28 157,38 $ incluant toutes les taxes applicables.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14740

Octroi d'un contrat de service pour l'entretien des systèmes de réfrigération des glaces Canam et Manac pour une période de 3 ans

ATTENDU : l'offre de service déposée par l'entreprise BonairSD inc. pour l'entretien des systèmes de réfrigération des glaces Canam et Manac pour une période de 3 ans;

ATTENDU : la recommandation de M. Michel Mercier, directeur du Service des loisirs et de la culture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'offre de service de l'entreprise BonairSD inc. pour l'entretien des systèmes de réfrigération des glaces Canam et Manac pour une période de 3 ans débutant le 1er juillet 2025 et se terminant le 30 juin 2028 au montant total de 62 694,79 $ incluant toutes les taxes applicables.

QUE M. Éric Pouliot, régisseur – Aréna pour le Service des loisirs et de la culture, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement de chacune de ces années.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14741

Octroi d'un contrat de location d'un déshumidificateur pour la glace Canam

ATTENDU : que la Ville a obtenu des prix auprès de 2 entreprises pour la location d'un déshumidificateur pour la glace Canam;

ATTENDU : que le coût de location le moins dispendieux est celui de l'entreprise LOCATIONS SUNBELT;

ATTENDU : la recommandation de M. Michel Mercier, directeur du Service des loisirs et de la culture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'offre de service de l'entreprise LOCATIONS SUNBELT pour la location d'un déshumidificateur pour la glace Canam au montant de 20 713,04 $ incluant toutes les taxes applicables pour le premier mois de location et au montant de 12 027,82 $ incluant toutes les taxes applicables pour les mois suivants, le tout prenant fin lors de la livraison d'un déshumidificateur neuf.

QUE M. Michel Mercier, directeur du Service des loisirs et de la culture, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14742

Partenariat avec la MRC de Beauce-Sartigan dans le cadre de la mise à jour de la politique culturelle de la Ville

ATTENDU : que l'un des projets prévus à l'entente culturelle 2024-2027 avec le Ministère de la Culture et des Communications est la mise à jour de la politique culturelle de la Ville laquelle date de 2015;

ATTENDU : que la MRC de Beauce-Sartigan a le même objectif à son entente et que le territoire couvert est le même, une démarche commune est donc privilégiée;

ATTENDU : que des ressources externes spécialisées ont été analysées et qu'un appel d'offres sur invitation a été fait par la MRC de Beauce-Sartigan;

ATTENDU : que la MRC de Beauce-Sartigan agira à titre d'entité responsable de la démarche et à titre de signataire du contrat;

ATTENDU : que les frais associés seront assumés par la MRC et la Ville équitablement selon le territoire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la MRC de Beauce-Sartigan à octroyer un contrat à Artéfact Urbain au montant total de 54 613,14 $ incluant toutes les taxes applicables pour l'élaboration de politiques culturelles pour la MRC de Beauce-Sartigan et pour la Ville.

QUE la Ville contribue financièrement au projet pour un montant total de 27 306,57 $ incluant toutes les taxes applicables, dont 12 500 $ à recevoir du Ministère de la Culture et des Communications, conformément à l'entente culturelle 2024-2027.

QUE le tout soit financé à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14743

Versement de subventions à des organismes accrédités

ATTENDU : le rapport préparé par M. Michel Mercier, directeur du Service des loisirs et de la culture, en date du 8 août 2025, dans lequel il recommande le paiement de la subvention à des organismes accrédités selon la politique de subvention en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisé le versement des subventions aux organismes accrédités suivants :

- Club de gymnastique régional Voltige 23 700 $
- Club de natation régional de Beauce inc. 5 463 $
- Chorale les Rossignols inc. 1 303 $

QUE la somme de 30 466 $ incluant toutes les taxes, si applicables, soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14744

Approbation du rapport annuel 2024 portant sur les activités couvertes par le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie

ATTENDU : l'approbation du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de Beauce-Sartigan par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2016;

ATTENDU : que le schéma prévoit l'obligation de soumettre un rapport annuel portant sur les activités couvertes par le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil approuve le rapport annuel 2024 préparé par le Service de la sécurité incendie tel que présenté et autorise qu'il soit transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14745

Mandat à l'étude Morency Société d'avocats s.e.n.c.r.l. pour représenter la Ville à la cour municipale

ATTENDU : le conflit d'intérêts entre le procureur de la poursuite de la cour municipale et le défendeur dans le dossier 25-30241-0;

ATTENDU : que le dossier a été reporté pour procéder lors de la séance du 16 septembre prochain;

ATTENDU : qu'il y a lieu de mandater un procureur externe pour représenter la Ville à la cour municipale dans ce dossier;

ATTENDU : qu'une entente a été conclue avec le Directeur des poursuites criminelles et pénales et avec le ministère de la Justice pour le traitement de certains constats d'infraction;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil mandate Me Mathieu Tourangeau de Morency Société d'avocats s.e.n.c.r.l. pour représenter la Ville à la cour municipale commune de la Ville de Saint-Georges dans le dossier 25-30241-0.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 25-14746

Rémunération du personnel électoral pour l'élection 2025

ATTENDU : la recommandation de Me Isabelle Beaulieu, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe à l'effet de modifier la rémunération du personnel électoral;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 11 août 2025;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adopte la structure salariale suivante pour la rémunération du personnel électoral :

Président d'élection :	4 300 $ pour l'ensemble des activités préparatoires incluant la confection et la révision de la liste électorale plus 1 200 $ par district faisant l'objet d'un scrutin
Secrétaire d'élection :	75% du montant prévu pour le Président
Adjoint au Président d'élection :	50% du montant prévu pour le Président
Aide permanent :	33,00 $/heure
Réviseur :	25,00 $/heure
Agent réviseur :	23,00 $/heure
Secrétaire commission révision :	25,00 $/heure
Responsable de site :	400,00 $/jour (basé 33,33 $/h)
Responsable de salle :	300,00 $/jour (basé 25,00 $/h)
Scrutateur :	262,00 $/jour (basé 21,83 $/h)
Secrétaire bureau de vote :	2 44,00 $/jour (basé 20,33 $/h)
Préposé information et maintien de l'ordre (PRIMO):	262,00 $/jour (basé 21,83 $/h)
Préposé à la table d'accueil informatisée :	262,00 $/jour (basé 21,83 $/h)

QUE pour les autres activités, comme le vote itinérant, un montant basé sur le taux horaire proposé soit payé.

QUE la rémunération de la formation fixée à 50,00 $ soit conditionnelle à ce que la personne soit à son poste conformément à l'assignation qu'elle aura reçue.

QUE la rémunération des substituts, lorsqu'ils n'ont pas à se présenter sur les lieux du vote, soit fixée à 75 $/jour conditionnellement à leur disponibilité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14747

Autorisation d'un droit de passage à Motoneige Beauce-Sud et Club VTT Jaroboce sur la 187^{e} Rue

ATTENDU : la demande déposée par la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ), suite à la perte d'un droit de passage sur un sentier mixte, à l'effet de circuler sur la 187^{e} Rue sur une distance d'environ 355 mètres;

ATTENDU : que les clubs Motoneige Beauce-Sud et VTT Jaroboce cherchent une solution pérenne pour relocaliser ce sentier mixte;

ATTENDU : la recommandation du comité de circulation;

ATTENDU : que l'autorisation du conseil pourra être reconsidérée et révoquée par résolution en cas de plaintes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise Motoneige Beauce-Sud et Club VTT Jaroboce à circuler sur une distance d'environ 355 mètres sur la 187^{e} Rue, du numéro civique 18575 à la jonction du boulevard Lacroix, conformément au plan présenté.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14748

Autorisation d'un droit de passage à Motoneige Beauce-Sud sur la 40^{e} Avenue Sud et la 49^{e} Rue Nord

ATTENDU : la demande déposée par la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ), suite à la perte d'un droit de passage dans le secteur ouest de la Ville;

ATTENDU : la recommandation du comité de circulation;

ATTENDU : que l'autorisation du conseil pourra être reconsidérée et révoquée par résolution en cas de plaintes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise Motoneige Beauce-Sud à circuler sur l'accotement de la 40^{e} Avenue Sud, du sentier existant au sud de l'aéroport jusqu'à la 49^{e} Rue Nord et sur la 49^{e} Rue Nord, jusqu'à la limite avec la municipalité de Saint-Benoît-Labre.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14749

Nomination d'un comité de sélection pour le poste de directeur du Service des ressources humaines

ATTENDU : le besoin de nommer un comité de sélection pour pourvoir le poste de directeur du Service des ressources humaines ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil nomme Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale, Me Magalie Plourde, directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques et Mme Manon Bougie, conseillère, sur le comité de sélection pour le poste de directeur du Service des ressources humaines.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14750

Nomination d'un comité de sélection pour le poste de chargé de projet à la Direction générale

ATTENDU : le besoin de nommer un comité de sélection pour pourvoir le poste de chargé de projet à la Direction générale ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil nomme Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale, Me Magalie Plourde, directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques et Mme Manon Bougie, conseillère, sur le comité de sélection pour le poste de chargé de projet à la Direction générale.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14751

Demande de congé sans solde

ATTENDU : la demande de congé sans solde formulée par l'employé numéro 200-044;

ATTENDU : la recommandation du directeur du Service à l'effet d'accepter cette demande de congé sans solde;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accorde un congé sans solde à l'employé numéro 200-044, pour la période du 29 octobre 2025 au 25 novembre 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14752

Démission d'un pompier pour le Service de la sécurité incendie

ATTENDU : la lettre de démission reçue de M. Steeve Rousseau à titre de pompier pour le Service de la sécurité incendie ;

ATTENDU : la recommandation de M. Frédéric Morin, directeur du Service de la sécurité incendie et de Me Magalie Plourde, directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de M. Steeve Rousseau à titre de pompier pour le Service de la sécurité incendie, et ce, à compter du 12 juillet 2025 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14753

Démission d'un commis au restaurant pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : la lettre de démission reçue de M. Jérémy Contreras Pomerleau à titre de commis au restaurant pour le Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : la recommandation de M. Michel Mercier, directeur du Service des loisirs et de la culture et de Me Magalie Plourde, directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de M. Jérémy Contreras Pomerleau à titre de commis au restaurant pour le Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 15 juillet 2025 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14754

Départ à la retraite d'un pompier pour le Service de la sécurité incendie

ATTENDU : la notification de retraite envoyée à M. André Veilleux, pompier pour le Service de la sécurité incendie ;

ATTENDU : la recommandation de M. Frédéric Morin, directeur du Service de la Sécurité incendie et de Me Magalie Plourde, directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette notification;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le départ à la retraite de M. André Veilleux, pompier pour le Service de la sécurité incendie, et ce, à compter du 5 août 2025 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14755

Nomination de 2 préposés à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : que 2 blocs de travail étaient vacants au Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : que ces deux blocs de travail seront occupés par des employés surnuméraires;

ATTENDU : que ces employés sont embauchés jusqu'au 31 juillet 2026;

ATTENDU : qu'ils travailleront maintenant selon une durée indéterminée;

ATTENDU : le rapport préparé par Me Magalie Plourde, directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à la nomination de 2 préposés à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture dans leurs blocs respectifs;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil nomme MM. William St-Hilaire et Johnny Sylvain à titre de préposés à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture dans leurs blocs respectifs, et ce, à compter du 24 août 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14756

Embauche de 4 commis au restaurant pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour le Service des loisirs et de la culture à titre de commis au restaurant pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par Me Magalie Plourde, directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche du personnel temporaire suivant selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour la période prévue au rapport d'embauche.

Jennifer LeBel
Zakaria Morjani
Josée Nadeau
Sara-Jane Turgeon

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14757

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale / volet Soutien

ATTENDU : que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU : que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme et s'engagent à les respecter;

ATTENDU : que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU : que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU : que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU : que M. Alain Roy, ing., directeur des Services techniques de la Ville représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil de Ville de Saint-Georges autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée et certifie que M. Alain Roy, ing., directeur des Services techniques est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14758

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale / volet redressement – Sécurisation

ATTENDU : que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU : que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme et s'engage à les respecter;

ATTENDU : que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU : que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU : que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU : que M. Alain Roy, ing., directeur des Services techniques de la Ville représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil de Ville de Saint-Georges autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée et certifie que M. Alain Roy, ing., directeur des Services techniques est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14759

Fin de contrat

ATTENDU : les faits portés à l'attention du conseil;

ATTENDU : la recommandation de Me Magalie Plourde, directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques incluse au rapport numéro 27078 en date du 13 août 2025 présenté au conseil;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la fin de contrat de l'employé visé audit rapport numéro 27078, et ce, en date du 30 juillet 2025.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

RÉSUMÉ COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS ÉMIS POUR LE MOIS DE JUILLET 2025

Le résumé comparatif des permis émis entre le début de l'année et la fin du mois de juillet est déposé au conseil.

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 25-14699

Le procès-verbal de correction de la résolution numéro 25-14699 adoptée le 25 juin 2025 est déposé au conseil.

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 25-14713

Le procès-verbal de correction de la résolution numéro 25-14713 adoptée le 14 juillet 2025 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UN FORMATEUR POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'un formateur pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 1er juillet 2025 au 31 août 2026 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UN STAGIAIRE POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Un rapport d'embauche d'un stagiaire pour les Services techniques pour la période du 25 août 2025 au 8 décembre 2025 est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par madame la mairesse suppléante, Manon Bougie, concernant le conseil exécutif de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Monsieur Neil Mathieu, président du Club Fadoq St-Georges, demande si le conseil de ville a des questions par rapport à la demande déposée par la Fadoq, il y a quelques semaines. Madame la mairesse suppléante, Manon Bougie, l'informe que le conseil a bien reçu les réponses aux questions posées à la Fadoq suite à l'examen de sa demande et que celle-ci sera étudiée à nouveau lors du prochain comité général du 2 septembre.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 30, sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier, appuyée par monsieur le conseiller Serge Thomassin , la séance est levée.

MANON BOUGIE — **Mairesse suppléante**

M^E ISABELLE BEAULIEU — **Greffière**

****